

DIRECTEUR.ICE

LIEU DE TRAVAIL : Saint Clair de Halouze (61)

MISSIONS :

Direction ACM St clair de Halouze : Juillet et Aout

☛ **Direction ACM :**

- Etre garant du bon fonctionnement des séjours et accueils (sécurité des publics, gestion administrative, suivi budgétaire, organisation matérielle, ...) en lien avec la coordination du pôle enfance jeunesse
- Etre garant de l'élaboration du projet pédagogique et des bilans avec l'équipe d'animation,
- Encadrer des équipes d'animation : accompagnement stagiaires, animation des réunions d'équipe, ...
- Elaborer des outils pédagogiques en lien avec le projet
- Assurer le lien avec les familles et participer aux démarches d'inscription en lien avec la coordinatrice du site et le secrétariat du service loisirs.

☛ **Fonctionnement de la structure**

- Participer à la vie associative et au fonctionnement de la structure, notamment à l'accueil, l'information et l'orientation des publics.
- Participer au développement du projet de centre et du pôle enfance jeunesse : actions engagées et dispositifs dans lesquels les activités de la structure s'inscrivent, liens avec la collectivité, actions partenariales sur le territoire de Flers Agglo.
- Participer aux réunions d'équipe.
- Participer à l'aménagement des espaces pédagogiques des lieux d'accueil

☛ **Communication & Partenariats**

- Contribuer à la promotion des actions du Pôle enfance jeunesse (séjours, actions spécifiques et évènements)
- Participer à la réalisation de supports d'information et de communication.
- Contribuer à l'organisation logistique de journées événementielles.
- Participer au développement de partenariats éducatifs en lien avec les missions du poste.

COMPÉTENCES :

- Sens des relations avec les enfants et connaissance de leurs besoins.
- Sens du travail en équipe et du partenariat.
- Expérience souhaitée
- Capacité d'initiatives.
- Sens des responsabilités.
- Permis de conduire (B) obligatoire

NIVEAU ET DIPLÔMES REQUIS :

- BAFD OU EN COURS
- BPJEPS LTP OU EN COURS
- Autres diplômes donnant les prérogatives de direction ACM.



TYPE DE CONTRAT :

- CDD de remplacement
- A compter du 29/06/2026 jusqu'au 28/08/2026
- Temps Complet – 35 h par semaine en modulation

RÉMUNÉRATION :

- Convention collective ECLAT groupe D coefficient 305.
- Rémunération brute / mois : 2185 €

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Horaires : Travail en journée du lundi au vendredi
- CSE : réductions tarifaires, participation mutuelle, chèques vacances...

Envoyer C.V + lettre de motivation avant le 18/06/2026 par mail à :

**Madame Solène DESBRAIS
emploi@laliguenormandie.org**